

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2018

Le neuf juillet 2018, à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Anne CHAUVANCY, Françoise MARQUES de FIGUEIREDO.

Procuration : Maryline PEYROULET à Nicole BILHOU, Christophe CARRERE à Nicole LE DIEU DE VILLE.

Excusés : Loetitia ROLLIER, Vincent CHARLOT.

La séance est ouverte à 20h00

Mme Françoise MARQUES de FIGUEIREDO est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

Le Conseil municipal,

Considérant que le décret du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public permet de fixer librement les augmentations de tarifs dans la mesure où ces derniers n'excèdent pas le coût du service ;

Considérant que le coût du service de la cantine scolaire s'est élevé en 2017 à la somme de 66 113 € et que les recettes perçues auprès des usagers n'ont couvert que 74,54 % du coût de fonctionnement ;

Décide d'appliquer le coût de l'inflation (1.60%) aux tarifs 2017, et fixe donc le prix du repas à la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2018/2019 à 3.05 € pour les élèves et à 6.10 € pour les commensaux. Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2018 (unanimité).

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

Le Conseil municipal décide également de répercuter le coût de l'inflation aux tarifs de la garderie scolaire qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019. (Unanimité)

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	Garderie du matin	Garderie du soir	Garderie matin et soir
1er enfant	8.95 € /mois	14.25 € /mois	23.20 € /mois
2ème enfant	7.55 € /mois	10.35 € /mois	17.90 € /mois
A partir du 3ème enfant	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Garderie à la carte	3.15 € /jour	4.00 € /jour	7.15 € /jour

Modification du tableau des effectifs :

Le retour à la semaine de 4 jours ainsi que la fin des Temps d'Activités Périscolaires lors de la prochaine rentrée scolaire ont obligé la commune à réorganiser à la baisse le temps de travail des animatrices périscolaires ainsi que des agents techniques des écoles. Le Conseil municipal décide donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence afin de prendre en compte cette réorganisation. (Unanimité).

Mise en place d'une activité musique et chant dans le cadre de la garderie périscolaire :

Le Conseil municipal décide de conclure une convention avec « l'École des Mésanges » en vue de proposer une activité culturelle musicale aux écoliers de l'école primaire, sur la base du volontariat, pendant le temps de garderie du soir. Cette activité aura pour vocation d'élargir leur culture musicale avec la découverte de la musique du monde et le chant en langues étrangères tout en contribuant au développement de l'autonomie de la mémoire, de la coopération et du respect de l'autre à travers la pratique du chant choral. (Unanimité).

Aménagement d'un cheminement piétonnier sur l'avenue du Général de Gaulle (RD37) demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des « amendes de police » :

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil départemental, au titre des crédits issus des « amendes de police » afin de pouvoir prolonger le cheminement piétonnier sur l'avenue du Général de Gaulle (RD37) depuis le pont de l'Arriou jusqu'au nouveau terminus des bus de ville en limite de la commune d'Uzos. (Unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.